



Société Anonyme à Conseil d'Administration
Siège social : 113 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS-PERRET
au capital de 693 819,75 €
RCS de Nanterre n° B 353 944 093.

**Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de la société THE MARKETINGGROUP
dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par INTELICIA FRANCE et
visant les actions de la société THE MARKETINGGROUP**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société THE MARKETINGGROUP a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 01/02/2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société THE MARKETINGGROUP.

Le présent document complète la note en réponse présentée par la société THE MARKETINGGROUP relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par INTELICIA FRANCE, visée par l'Autorité des marchés financiers le 31 janvier 2012 sous le numéro 12-050.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de THE MARKETINGGROUP (www.themarketinggroup.com), et mis gratuitement à la disposition du public au siège social de THE MARKETINGGROUP:

THE MARKETINGGROUP
113 RUE Victor Hugo,
92300 Levallois Perret

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	3
2. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010	3
2.1. OFFRE DE RACHAT D'ACTIONS	3
2.2. PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES	3
2.3. ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE	4
2.4. MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	5
2.5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
2.6. ORIENTATIONS STRATEGIQUES RECENTES – RESTRUCTURATION FINANCIERE ENVISAGEE	6
2.7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	6
2.8. RAPPORT D'ACTIVITE DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2011	6
2.7. ETATS FINANCIERS CLOS AU 30 JUIN 2011	10
3. PRESENTATION SUCCINTE DES STATUTS	45
3.1. DENOMINATION SOCIALE – NOMS COMMERCIAUX (ARTICLE 3 DES STATUTS)	45
3.2. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	45
3.3. SIEGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)	45
3.4. FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)	45
3.5. DUREE - EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 5 DES STATUTS)	45
3.6. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)	45
4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	46
5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	47

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de THE MARKETINGROUP est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement publiée par la Société.

Le rapport de gestion de THE MARKETINGROUP pour l'exercice 2010, le rapport d'activité semestriel relatif au 30 juin 2011 ainsi que l'ensemble des comptes et des rapports des commissaires aux comptes requis par la loi sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.themarketingroup.com), au sein de la rubrique « Bourse », et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le rapport de gestion 2010.

2. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

2.1. Offre de rachat d'actions

Au cours du premier semestre, le Conseil d'Administration de THE MARKETINGROUP a lancé une opération de réduction de capital par voie de rachat d'actions entre le 25 mars et le 13 avril 2011 et portant sur un nombre maximum de 700 000 actions. Le prix unitaire de l'offre s'établissant à 3 euros.

A l'issue de la période d'offre, 422 741 actions ont été apportées à l'Offre puis annulées, le nombre total d'action passant dès lors de 3 197 454 à 2 775 279 titres en circulation.

2.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

A la date du présent document, il existe des actions attribuées gratuitement aux managers salariés de la Société dans les conditions suivantes :

- (i) 10.000 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 2 avril 2008, dont la période d'acquisition de deux ans est venue à échéance le 2 avril 2010 et la période de conservation de deux ans viendra à échéance le 2 avril 2012, (« **Actions Gratuites A** ») ;
- (ii) 40.000 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 12 décembre 2008, dont la période d'acquisition de deux ans est venue à échéance le 12 décembre 2010 et la période de conservation de deux ans viendra à échéance le 12 décembre 2012, (« **Actions Gratuites B** ») ;
- (iii) 200.000 actions gratuites de la Société non encore émises, attribuées le 6 juillet 2011, à certains managers clés dont les périodes d'acquisition et de conservation viendront respectivement à échéance les 6 juillet 2013 et 6 juillet 2015, (« **Actions Gratuites C** »).

Il est précisé que seules les Actions gratuites A et B sont déjà émises, les Actions Gratuites C seront émises à l'issue de la période d'acquisition soit le 6 juillet 2013.

Il est précisé que conformément aux dispositions des règlements des plans applicables, les actions ayant fait l'objet d'une attribution gratuite ne deviendront cessibles qu'à l'issue de leur période de conservation.

Actions attribuées gratuitement		
Bénéficiaires	Nombre de titres	%
Henri Gardette	1.200 Actions Gratuites A 4.000 Actions Gratuites B	2,08%
Didier Briet	1.200 Actions Gratuites A 4.000 Actions Gratuites B 7.500 Actions Gratuites C	5,08%
Jean-Philippe Gilbrin	2.000 Actions Gratuites A 1.000 Actions Gratuites B	1,20%
François Journiaux	2.000 Actions Gratuites A 2.000 Actions Gratuites B	1,60%
Axel Ducros	2.000 Actions Gratuites A 5.000 Actions Gratuites B 33.125 Actions Gratuites C	16,05%
Stéphane Fagge	1.600 Actions Gratuites A 3.000 Actions Gratuites B	1,84%
Emilie Levy	7.000 Actions Gratuites B 69.000 Actions Gratuites C	30,40%
Muriel Levy	5.000 Actions Gratuites B 28.625 Actions Gratuites C	13,45%
Dominique Lopin	5.000 Actions Gratuites B 28.625 Actions Gratuites C	13,45%
Patrick Regnier	4.000 Actions Gratuites B 33.125 Actions Gratuites C	14,85%
Total	10.000 Actions Gratuites A 40.000 Actions Gratuites B <u>200.000 Actions Gratuites C</u> 250.000 Actions Gratuites	100%

Le 23 décembre 2011, Intelcia France a conclu avec tous les titulaires d'actions gratuites de la Société présentées ci-dessus, aux mêmes conditions financières que celles du Contrat d'Acquisition, des contrats de promesses croisées ayant pour principal objet d'octroyer une promesse de vente à l'Initiateur et une promesse d'achat à chaque titulaire d'actions gratuites, portant sur la totalité de ces actions, à l'issue de leur période d'indisponibilité fiscale et sociale.

La promesse de vente sera ainsi exerçable par Intelcia France, pour la catégorie d'actions gratuites concernée, à compter du lendemain du jour de l'expiration de la période de conservation applicable et ce pendant quinze jours. La promesse d'achat sera quant à elle exerçable par chaque titulaire d'actions gratuites, pendant quinze jours à compter du lendemain du jour de l'expiration du délai d'exercice de la promesse de vente applicable.

Il est précisé que l'initiateur a l'intention d'acquérir 100% du capital et des droits de vote de la société The Marketingroup.

2.3. Engagements d'apports à l'Offre

Par un acte en date du 27 décembre 2011, Messieurs Bernard Le Kiem, Gary Le Kiem, François Béguigne et Jean-Claude Dassier ainsi que Madame Maryse Le Kiem se sont engagés envers Intelcia France à apporté à l'Offre la totalité de leurs actions, soit 55 060 actions (représentant au total 1,98% du capital et 2,19% des droits de vote de The Marketingroup à cette date) au prix de l'Offre.

2.4. Modification de la structure du capital social de la Société

Préalablement à la réalisation de la cession du bloc de contrôle, décrite ci-dessous le capital et les droits de vote de THE MARKETINGROUP étaient répartis comme suit :

Actionnaire	Nbr de titres	% du capital	Nbr de droits de vote	% de droits de vote
Marc GLADYSZ	1 363 264	49,13%	2 716 425	55,32%
Autres Famille GLADYSZ	286 660	10,33%	571 320	11,63%
Total Famille GLADYSZ	1 649 924	59,46%	3 287 745	66,95%
OGHMIOS	276 308	9,96%	536 308	10,92%
ARGOS FUNDS-ARGONAUT FUND	272 000	9,80%	272 000	5,54%
Jacques WILLEMS	114 486	4,13%	228 972	4,66%
Sarl JIFI	3 485	0,13%	6 970	0,14%
Total Investisseurs Personnes Morales	666 279	24,01%	1 044 250	21,27%
Emilie LEVY	69 552	2,51%	120 104	2,45%
Famille LE KIEM	49 960	1,80%	57 270	1,17%
Muriel LEVY CHICHEPORTICHE	12 320	0,44%	19 640	0,40%
Dominique LOPIN	12 320	0,44%	19 640	0,40%
Valérie MEURGUES	7 320	0,26%	14 640	0,30%
Patrick REGNIER	7 050	0,25%	10 100	0,21%
Axel DUCROS	7 000	0,25%	7 000	0,14%
Henri GARDETTE PENOT	7 000	0,25%	7 000	0,14%
Didier BRIET	5 200	0,19%	5 200	0,11%
Stéphane FAGGE	4 600	0,17%	4 600	0,09%
François JOUNIAUX	4 000	0,14%	4 000	0,08%
Jean-Philippe GILBRIN	3 000	0,11%	3 000	0,06%
Total Management/Salariés	189 322	6,82%	272 194	5,54%
Flottant	247 060	8,90%	283 886	5,78%
Auto-détention	22 394	0,81%	22 394	0,46%
Total Général	2 774 979	100%	4 910 469	100%

Le 23 décembre 2011, par suite de l'acquisition d'un Bloc de Contrôle de la société THE MARKETINGROUP, la société INTELICIA FRANCE a acquis un total de 2 534 005 actions représentant 91,31% du capital de la société THE MARKETINGROUP entraînant un changement de contrôle de la Société, cotée sur NYSE-Alternext.

Le capital et les droits de vote de THE MARKETINGROUP sont désormais répartis comme suit :

Actionnaire	Nb de titres	% du capital	Nb de Droits de vote	% des droits de votes
Intelcia France	2 534 005	91,31%	2 534 005	90,21%
Flottant	218 880	7,89%	252 476	8,99%
Auto-détention	22 394	0,81%	22 394	0,80%
Total Général	2 775 279	100%	2 808 875	100%

2.5. Composition du conseil d'administration

A l'issue du transfert du Bloc de Contrôle à INTELZIA FRANCE, la composition du Conseil d'Administration de THE MARKETINGGROUP a été établie afin de refléter la nouvelle structure de son actionnariat.

Ainsi, par une décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2012, Monsieur Karim Bernoussi a été nommé administrateur en remplacement Madame Emilie Levy qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société. Cette décision fera l'objet d'une ratification à la plus prochaine assemblée générale de la Société.

La composition des organes sociaux de THE MARKETINGGROUP est la suivante :

M. Marc GLADYSZ, Président du Conseil d'Administration

Administrateurs :

M. Karim BERNOUSSI

M. Bernard LE KIEM

M. Didier BRIET

M. Pierre JABOULEY

M. Arnaud DASSIER

2.6. Orientations stratégiques récentes – restructuration financière envisagée

Néant

2.7. Faits exceptionnels et litiges

Néant

2.8. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2011

I. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE POUR LE GROUPE

Le premier semestre 2011 a confirmé le dynamisme de l'activité des centres d'appels, notamment sur les sites de Lyon et de Marseille, qui ont utilisé au maximum leur capacité de production, alors que les sites de Levallois ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires. Le groupe a continué de bénéficier, mais dans une bien moindre mesure, d'aides à l'emploi, notamment à Marseille.

L'activité de Marketing Services a connu un premier semestre en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais a commencé à restaurer sa rentabilité grâce à la baisse de ses frais fixes, conformément à nos prévisions. La saisonnalité de l'activité est par ailleurs traditionnellement plus importante sur le second semestre de l'année.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011 a autorisé le conseil d'administration à lancer une offre de rachat d'actions en vue de réduire le capital de la société.

II. ACTIVITE DU GROUPE

1. LE POLE « CENTRES D'APPELS »

Le chiffre d'affaires des Centres d'Appels représente 17 360 K€ à fin juin 2011 contre 16 000 K€ à fin juin 2010, (+8,5 %) et représente 86,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Cette progression par rapport à juin 2010 a été réalisée avec l'augmentation de la volumétrie des clients acquis sur les sites de Lyon, Marseille et Dreux.

2. LE POLE MARKETING COMMUNICATION

Le chiffre d'affaires du Pôle Marketing Communication s'élève à 2 666 K€ pour un chiffre d'affaires 2010 de 2 862 K€ soit une baisse de 7 %, le niveau de marge brute s'établit à 1 249 K€ contre 1 307 K€ à fin juin 2010. Les mesures d'économies prises l'année précédente ont porté leurs fruits et permis un redressement de la rentabilité, en dépit du nouveau fléchissement de l'activité, que nous espérons compenser partiellement au second semestre.

III. RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 20 026 133 € contre 18 861 941 € au 30 juin 2010, soit une augmentation de 6,2 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 20 400 574 € au 30 juin 2011 contre 19 369 759 € au 30 juin 2010.

Les produits d'exploitation se répartissent comme suit:

- Chiffres d'affaires nets	20 026 133
- Subventions d'exploitation	33 093
- Reprise sur amortissement et provisions	184 232
- Transfert de charges	157 039
- Autres produits	77

Les charges d'exploitation se sont élevées à 19 355 822 € contre 18 210 933 € au 30 Juin 2010, soit une augmentation de 6,3 % et sont réparties de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	4 244 886
- Impôts, taxes et versements assimilés	775 187
- Salaires et traitement	10 133 946
- Charges sociales	3 618 972
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	412 027
- Dotation aux provisions sur actif circulant	20 728
- Dotation aux provisions pour risques et charges	150 076

Le résultat d'exploitation se situe à 1 044 752 € contre un résultat au 30 juin 2010 de 1 158 827 €.

Compte tenu du résultat financier de (51 763) € au 30 juin 2011 contre (77 490) € au 30 juin 2010, le résultat courant avant impôts s'est élevé à 992 989 € contre 1 081 337€ au 30 juin 2010.

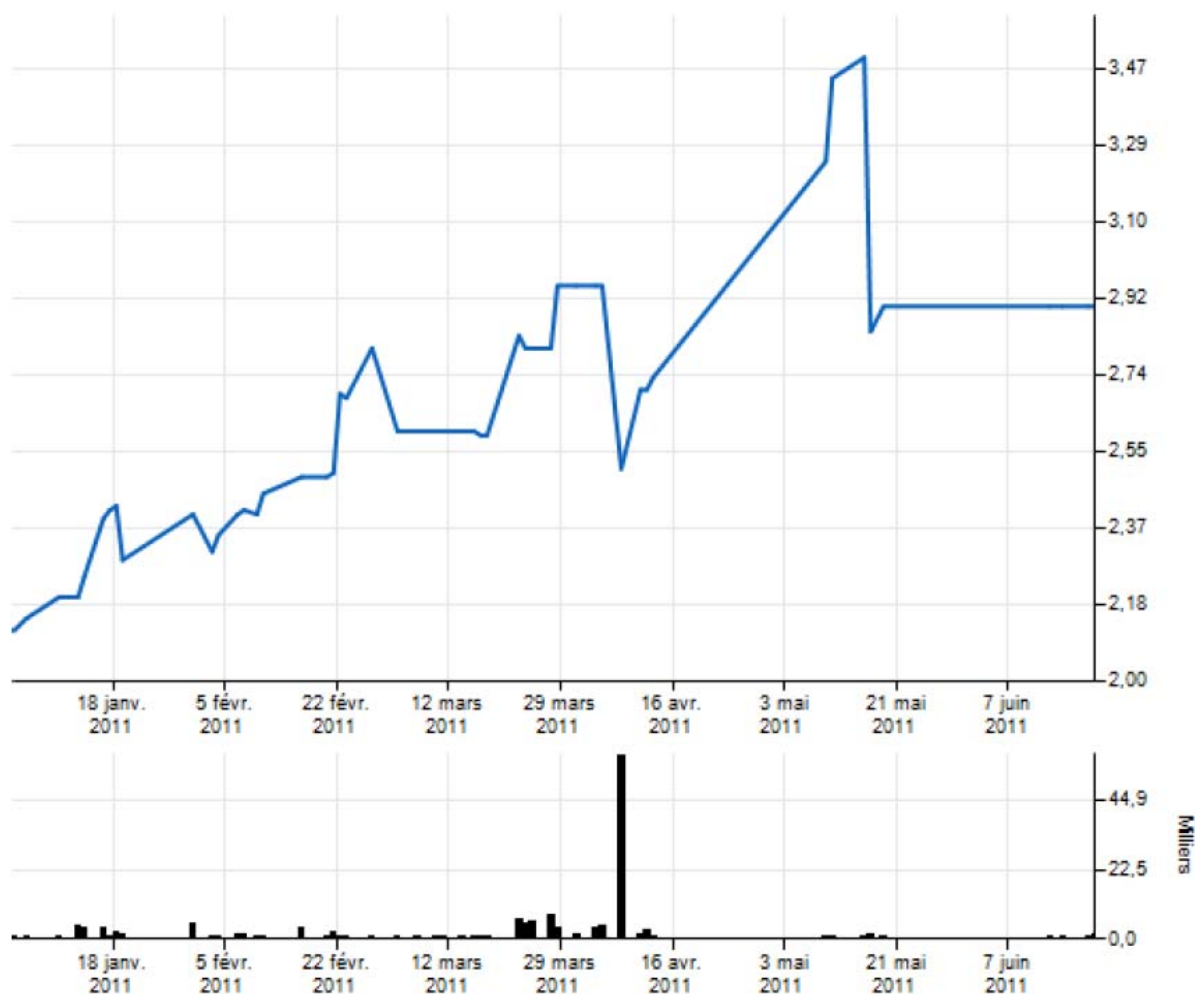
Le résultat exceptionnel s'élève à 21 974 € contre 139 283 € au 30 juin 2010.

Le résultat consolidé de l'exercice se solde au 30 juin 2011 par un profit de 558 670 € par rapport au premier semestre de l'année précédente qui s'était soldé par un profit de 757 811 €.

Au bilan, les capitaux propres consolidés s'élèvent à la somme de 8 289 539 € pour 8 590 331 € au 30 juin 2010 et 8 997 394 € au 31 décembre 2010.

IV. THE MARKETINGROUP EN BOURSE

Au cours du 1er semestre 2011, le cours le plus élevé a été de 3,50 euros et le cours le plus faible de 2,12 euros.



V. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL - STRUCTURE DU CAPITAL

The Marketingroup a lancé en avril 2011 une offre de rachat d'actions en vue de leur annulation et de la réduction du capital. Cette offre portait sur un nombre maximum de 700 000 actions. A l'issue de l'opération, 422 175 titres ont été apportés à l'offre. Le conseil d'administration de The Marketingroup a constaté la réduction du capital et l'annulation de ces actions. Le nombre de titres en circulation passe donc à 2 775 279 actions de 0.25 € de nominal chacune, portant le montant du capital à 693 819,75 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont :

	% du capital
- Famille GLADYSZ	59,0 %
- OGHMIOS	9,4 %
- Actionnaires salariés	4,8 %

VI. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES POUR 2011

Nos résultats du 1er semestre 2011 nous permettent de confirmer notre objectif de 32 millions d'euros sur l'activité de centres d'appels pour l'année 2011, mais nous devons revoir à la baisse notre objectif

de chiffre d'affaires sur l'activité de Marketing communication à 5,4 millions d'euros. Nous visons donc un chiffre d'affaires consolidé d'environ 37 à 38 millions d'euros. Toutefois l'activité demeurant sensible à la conjoncture et à l'environnement concurrentiel, nous ne sommes pas à l'abri d'un risque de baisse sur la volumétrie des grands donneurs d'ordre.

VII. EVOLUTION STRATEGIQUE

La situation à fin juin 2011 nous conforte dans notre analyse stratégique et la nécessité d'un rapprochement avec un autre acteur du marché ou un adossement à un grand groupe, que ce soit sur l'activité de centres d'appels, où le seuil critique se situe à 50 millions d'euros ou l'activité de Marketing Communication.

VIII. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2011

- Marc GLADYSZ : Président Directeur Général de la Société THE MARKETINGGROUP SA, Président de la Société PHONE MARKETING MEDITERRANEE SAS, Président de la société L'ENCHANTEUR SAS et de la Société PHONE MARKETING RHONE ALPES SAS, liquidateur de la Société en nom collectif ETS GLADYSZ et CIE, gérant de la Société Civile Immobilière Victor HUGO.
- Emilie LEVY : Administrateur de la Société THE MARKETINGGROUP
- Didier BRIET : Administrateur de la société THE MARKETINGGROUP
- Bernard LE KIEM : Administrateur de la société THE MARKETINGGROUP
- Pierre JABOULEY : Administrateur de la société THE MARKETINGGROUP
- Arnaud DASSIER : Gérant de la SARL Faireunvoeu.com, Administrateur de la société THE MARKETINGGROUP, associé-gérant de la société OGHMIOS.

Fait à Levallois Perret, le 24 octobre 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.7. Etats financiers clos au 30 juin 2011

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2010, la Société a clôturé ses comptes consolidés au titre du premier semestre 2011. Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes de la Société.

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

BILAN ACTIF					
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Brut	Amort./ Dépr..	Net 30/06/11	Net 31/12/10
Écarts d'acquisition	6.1	4 233	1 521	2 712	2 818
Immobilisations incorporelles	6.2	871	590	281	294
Immobilisations corporelles	6.3	7 339	5 792	1 547	1 838
Titres de participation	6.4	4		4	4
Autres immobilisations financières	6.4	327		327	322
Actif immobilisé		12 774	7 903	4 871	5 276
Stocks					
Clients et comptes rattachés	6.5	6 720	148	6 572	7 892
Autres créances	6.6	2 448		2 448	2 377
Avances,acomptes,versés sur/com		75		75	332
Actions propres	6.7	35		35	38
Val mob de placement et autres	6.7	2 721	11	2 710	3 750
Disponibilités	6.7	3 697		3 697	3 442
Charges constatées d'avance	6.8	615		615	579
Actif circulant		16 311	159	16 152	18 410
TOTAL DE L'ACTIF		29 085	8 062	21 023	23 686

BILAN PASSIF			
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2011	31/12/2010
Capital social		694	799
Prime d'émission		4 268	5 429
Réserve légale		56	56
Réserve réglementée			
Autres réserves		122	122
Report à nouveau		2 074	1 237
Réserves consolidées		516	189
Résultat net part du groupe		559	1 165
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres consolidés	6.9	8 289	8 997
Provisions	6.11	648	615
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.13	1 568	1 074
Avances et acomptes		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	6.14	1 602	2 547
Dettes fiscales et sociales	6.15	7 339	8 301
Dettes sur immobilisation		2	7
Autres dettes	6.16	102	59
Produits constatés d'avance	6.8	1 473	2 086
Total des dettes		12 086	14 074
TOTAL DU PASSIF		21 023	23 686

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'€uros	Notes	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Chiffre d'affaires	7.1	20 026	18 862	36 768
Variation de stocks				
Autres produits d'exploitation				
Production immobilisée				
Achats marchandises				
Achats matières premières				
Achats et charges externes	7.2	4 231	4 227	8 592
Impôts et taxes		775	696	1 408
Charges de personnel (1) (2)		13 753	12 486	24 447
Autres charges d'exploitation		13	24	39
Subventions		33	311	440
Dotations aux amortissements et provisions		583	778	1 379
Reprise sur amortissements et provisions / Transfert Charges		341	197	457
Résultat d'exploitation		1 045	1 159	1 800
Résultat financier	7.3	(52)	(78)	(97)
Résultat courant des entreprises intégrées		993	1 081	1 703
Résultat exceptionnel	7.4	22	139	296
Impôts		350	318	582
Résultat net des entreprises intégrées		665	902	1 417
Amortissement des écarts d'acquisition		106	104	212
Résultat net de l'ensemble consolidé		559	798	1 205
Intérêts minoritaires			40	40
Résultat net part du groupe		559	758	1 165
Résultat courant par action (en €uros)				
- avant dilution		0,33	0,34	0,53
- après dilution		0,36	0,34	0,53
Résultat net par action (en €uros)				
- avant dilution		0,18	0,24	0,36
- après dilution		0,20	0,24	0,36
(1) dont participation des salariés		167	154	259
(2) dont intéressement des salariés		49	103	146

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/06/11	31/12/10
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	559	1 205
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Reprise de provisions	(184)	(717)
- Amortissements et provisions	607	1 349
- Variation des impôts différés	52	(95)
- Plus-values de cession éléments actifs		
- Impact écriture de consolidation (crédit-bail)	(11)	86
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 023	1 828
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	(1 077)	1 785
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(54)	3 613
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(137)	(298)
Ajustement écart acquisition		(40)
Variation de périmètre		
Cession d'immobilisations nettes d'impôt		
Cessions immobilisations financières	8	56
Actions propres attribuées		98
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(129)	(184)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Réduction de capital	(1 266)	(1)
Agios courus		
Emissions d'emprunts	800	
Remboursements d'emprunts	(150)	(243)
Remboursement de comptes courants		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(616)	(244)
Variation de trésorerie	(799)	3 185
Trésorerie d'ouverture (dont actions propres liquides)	7 241	4 056
Trésorerie de clôture (dont actions propres liquides)	6 442	7 241

(1) détail du calcul de la variation du BFR

(En milliers d'euros)	30/06/11	Variation périmètre	31/12/10	Variation nette
BFR				
Avances et acomptes				
Dettes fournisseurs	1 602		2 547	(945)
Dettes fiscales et sociales	7 339		8 301	(962)
Dettes fournisseurs immobilisations	2		7	(5)
Autres dettes	102		59	43
Prod constatés d'avance hors étalement	1 384		1 994	(610)
Total dettes	10 429		12 908	(2479)
Stocks et encours				
Clients	6 720		8 038	(1 318)
Autres créances	2 340		2 206	134
Avances et acomptes	75		332	(257)
Ch constatées avec hors étalements	549		510	39
Total créances	9 684		11 086	(1 402)
BFR	(745)		(1 822)	1 077

4. NOTES ANNEXES

1. Evènements importants survenus au cours de l'exercice

1.1. Offre de rachat d'actions et constatation de la réduction de capital

L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011 a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 175 000 euros par voie de rachat par la Société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 700 000 actions d'un montant nominal de 0,25 euro par action, dans la limite d'un prix global maximum de 2 100 000 euros.

L'offre de rachat d'actions, réalisée conformément aux dispositions des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce, s'est ouverte du 25 mars au 13 avril 2011 inclus et 422 175 titres ont été apportés à l'offre.

Le Conseil a donc constaté la réduction de capital de 105 543,75 euros et l'annulation de 422 175 actions de la société d'une valeur nominale de 0,25 euros suite à leur rachat par la société. À la suite de cette opération et de l'annulation des 422 175 actions, le capital de la société s'élève à 693 819,75 euros représenté par 2 775 279 actions d'une valeur nominale de 0,25 euros ;

1.2. Dissolution anticipée de FaireUnVoeu.com

Confronté à des difficultés techniques sérieuses, notamment sur la mise en ligne du site internet faireunvoeu.com qui n'a pas abouti et après plusieurs mois de réflexion et d'étude sur de nombreux projets, l'activité de la société Faireunvoeu.com n'a toujours pas démarré au cours de l'exercice 2011. Les perspectives de développement s'avèrent nulles et font apparaître la nécessité de procéder à la dissolution anticipée de la société.

L'Assemblée générale du 14 juin 2011 des associés de la filiale Faireunvoeu.com a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et de procéder à sa liquidation amiable.

Conformément aux dispositions du Code du Commerce, la société subsistera, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

1.3. Subventions publiques et privées

Dans le cadre de son installation à Dreux, The Marketingroup a signé avec les pouvoirs publics, (état, région, département, agglomération) des conventions de subventions publiques pour un montant maximum global de 1 600 K€. Ces subventions sont liées à un programme d'investissement et d'emploi avec notamment un engagement de création de 350 emplois CDI ETP sur le site de

Dreux au 31 Décembre 2012, The Marketinggroup s'engageant à maintenir son activité et les emplois créés pendant au moins 5 ans à compter de la date de fin de programme aidé. The Marketinggroup a également signé une convention d'aide à la création d'emplois avec le cabinet SOFRED, mandaté par Vivendi SA pour mettre en œuvre un programme d'actions afin de participer à la revitalisation du bassin d'emploi de l'arrondissement de Dreux. The Marketinggroup s'y engage à la création de 250 emplois CDI dans un délai de trois ans à compter du 6 mars 2009. En contrepartie de cet engagement, SOFRED a consenti un concours financier d'un montant de 85 K€. Le non-respect des engagements consentis induira une diminution des aides consenties au pro rata des emplois créés sur la durée prévue.

À ce jour, The Marketinggroup a perçu les tranches d'aides correspondant à la création de 100 CDI. Ces sommes restent en tout état de acquises définitivement à l'entreprise, quel que soit l'issue du programme d'aide.

Les opérations de développement du site de Dreux sont toujours en cours. La période couverte par les possibilités d'acquisition de subvention s'éteint en mai 2012.

Au 30 juin 2011, il reste 1 006 K€ d'aides à recevoir.

The Marketinggroup continue activement ses efforts de développement mais il n'est pas certain aujourd'hui que la totalité des subventions pourra être acquise dans la durée résiduelle du programme d'aide.

2. Evénements postérieurs à la clôture

2.1. The Marketinggroup plan d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire de la société The Marketinggroup du 18 février 2011 a, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, autorisé, pour une durée de 38 mois, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre au bénéfice des mandataires sociaux au sens des dispositions de l'article 225-197-1 du Code de commerce, des membres du personnel salarié de la société et des sociétés visées par les articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce dont l'identité sera déterminée par le conseil d'administration.

Il ne pourra être attribué d'actions aux personnes détenant chacun plus de 10 % du capital social, l'attribution gratuite d'actions ne pourra pas avoir pour effet que les bénéficiaires détiennent chacun plus de 10 % du capital social et que le nombre total d'actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de l'autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société après la réalisation de la réduction de capital.

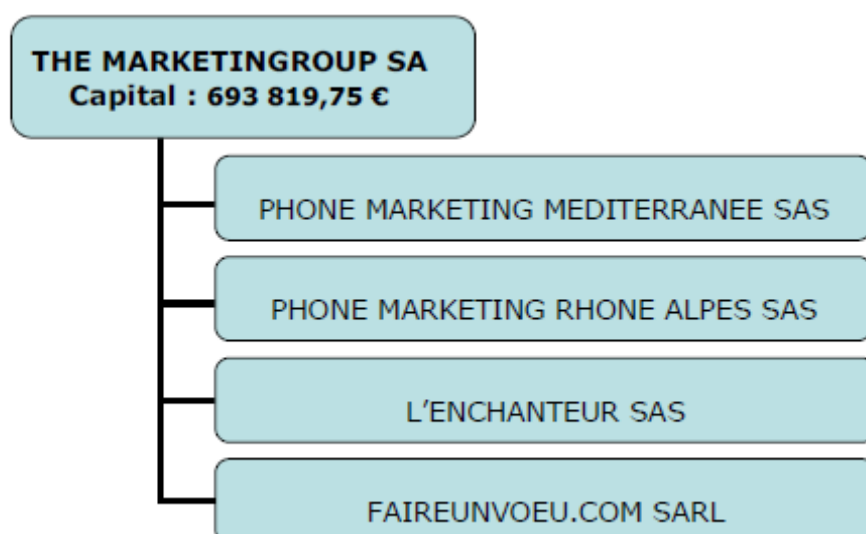
L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition de deux (2) ans et les bénéficiaires de l'attribution devront les conserver pendant une durée qui ne peut être inférieure à deux (2) ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Le conseil du 6 juillet 2011 a procédé à l'attribution de deux cent mille (200 000) actions gratuites nouvelles à émettre.

Cette attribution donnera lieu au terme de la période d'acquisition de deux ans à une augmentation de capital qui sera décidée par le conseil par une résolution particulière en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale, d'un montant de cinquante mille (50 000) euros par l'émission de deux cent mille (200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,25 euros qui interviendra par incorporation de primes d'émission conformément à l'article L. 225-129-2, alinéa 3 du Code de commerce.

En prévision de cette augmentation de capital il y a lieu d'affecter à un compte spécial « Réserves indisponibles » la somme de cinquante mille (50 000) euros prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » en garantie de la libération des actions qui seront souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital.

3. Périmètre de consolidation



3.2. Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

	% Contrôle	% Intérêts	Méthode retenue	siège		N° SIREN
THE MARKETINGROUP SA	100,00%	100,00%	Intégration globale	113 rue Victor Hugo	92300 Levallois Perret	353 944 093
PHONE MARKETING MEDITERRANEE SAS	100,00%	100,00%	Intégration globale	40 avenue de Hambourg	13008 Marseille	325 612 950
PHONE MARKETING RHONE ALPES SAS	100,00%	100,00%	Intégration globale	20 rue de la Villette	69003 Lyon	325 268 118
L'ENCHANTEUR SAS	100,00%	100,00%	Intégration globale	113 rue Victor Hugo	92300 Levallois Perret	423 323 864
FAIREUNVOEU.COM SARL	50,35%	50,35%	Intégration globale	113 rue Victor Hugo	92300 Levallois Perret	423 323 864

3.3. Variation du périmètre durant l'exercice

Néant

4. Référentiel comptable et modalité de consolidation

4.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis selon les principes établis par la Loi n°85-11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986 et le règlement CRC n°99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués aux coûts historiques.

4.2. Règles et méthodes comptables

4.2.1 Indemnités de départ à la retraite :

La loi portant réforme des retraites de novembre 2010 a été l'occasion pour le groupe, de faire réactualiser les paramètres de calcul des engagements de retraite. L'impact de ces changements a fait l'objet d'un étalement sur 15 ans.

4.2.2 Pertes liées aux intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires (Règl.99-02 §270).

4.3. Méthodes de consolidation

Les comptes annuels des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la société consolidante sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle exclusif par une société résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

4.4. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont ceux qui apparaissent après que les retraitements nécessaires aient été effectués conformément aux règles d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé.

Lorsque la prise de participation s'est opérée par voie d'achats successifs de titres, l'entreprise n'entre dans le périmètre de consolidation que lors de la prise de contrôle effectif ; les actifs et passifs sont identifiés et évalués à la date de prise de contrôle.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion de la prise de participation, est affecté aux postes du bilan consolidé :

- La part positive non affectée est inscrite au compte « écart d'acquisition » à l'actif du bilan et amortie, prorata temporis, linéairement sur une durée en rapport avec la nature de l'écart constaté.
- La partie négative est inscrite au compte « écart négatif » au passif du bilan et rapportée de façon linéaire au résultat sur une durée en rapport avec la nature de l'écart constaté.

Les écarts d'acquisitions ont fait l'objet d'une évaluation lors de leur inscription à l'actif en fonction d'une estimation des flux de trésorerie futurs dont nous attendons une valeur d'actif sur la base d'hypothèses de croissance raisonnables établies par le management variant de 2 à 5 % par an sur 10 ans, puis de 2 à 3 % après 10 ans selon les fonds de commerce. Les calculs prennent en compte une inflation de 2 % par an. Les flux de trésorerie ainsi déterminés sont actualisés à un taux nominal de 11 % de manière à refléter l'appréciation courante du marché, de la valeur du temps et de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Lors de chaque arrêté, les données ayant présidé à cette évaluation sont mises à jour en fonction des chiffres réels de l'année en cours, des prévisions budgétaires et de la situation du marché. La valeur réévaluée est alors comparée au montant de l'actif incorporel résiduel. En cas de baisse durable de valeur, une dépréciation est constatée.

4.5. Date de clôture

La date de clôture de la société consolidante et de l'ensemble des entités membres du groupe est fixée de manière homogène au 31 décembre de chaque année.

4.6. Durée de l'exercice

Une situation comptable semestrielle a été réalisée par la société consolidante et l'ensemble des entités membres du groupe au 30 juin 2011. Elle couvre une période uniforme de 6 mois en 2011.

5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une évaluation lors de leur inscription à l'actif en fonction d'une analyse des flux de trésorerie prévisionnels actualisés des activités correspondant à ces actifs. Les flux de trésorerie résultent d'une estimation de la direction, sur la base des tendances observées par le passé et des projections qui peuvent être raisonnablement faites sur le futur, compte tenu du caractère incertain par nature de toute prévision.

Lors de chaque arrêté, les données ayant présidé à cette évaluation sont mises à jour et la valeur réévaluée est comparée au montant de l'actif. En cas de baisse durable de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Ils sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans.

5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe applique le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement des immobilisations et à la décomposition par composants.

Les contrats de crédit-bail qui font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés font l'objet d'un plan amortissement conforme à la durée réelle d'utilisation des installations qu'ils financent.

Le groupe applique également le règlement CRC n°: 2004-06 sur la définition des actifs.

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire ou dégressif par application de taux homogènes :

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles	0 à 5 ans
Matériel – Outil	5 à 10 ans
Aménagements Agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

5.3. Immobilisations financières

Les titres des participations non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Les titres dont la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition font l'objet d'une dépréciation.

5.4. Produits d'exploitation

Les contrats conclus par le groupe sur ses métiers de centres d'appels et de Marketing Communication correspondent soit à des opérations ponctuelles, soit à des contrats récurrents notamment pour l'activité centres de contacts, d'une durée plus longue et reconductibles par tacite reconduction.

Dans la plupart des cas, sur les centres d'appels la facturation des contrats s'effectue avec un forfait minimum mensuel complété des réalisations du mois en fonction du temps passé ou des performances réalisées au vu des objectifs contractuels fixés. Seule cette partie variable fait l'objet d'une appréciation à chaque fin de mois. Les outils techniques utilisés en interne pour la gestion de la production permettent d'identifier immédiatement les réalisations du mois avec une grande précision.

Sur la partie Marketing Communication, la facturation s'effectue en fonction du temps passé généralement sous forme d'honoraires et en fonction des achats externes effectués pour le compte du client et qui lui sont refacturés, accompagnés ou non d'une prestation complémentaire.

Les prestations terminées et non encore facturées à la date de clôture de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en « facture à établir » et le montant correspondant figure dans le poste client.

La part non acquise des prestations de maintenance sur logiciel est appréhendée en fonction de la période couverte par le contrat et figure dans le poste « produits constatés d'avance ».

5.5. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France.

La loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, ainsi que la loi de novembre 2010 ont modifié le dispositif de départ à la retraite des salariés en France. Par ailleurs la recommandation n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité a précisé le mode de calcul et de comptabilisation des engagements de retraite.

Conformément à ces dispositions, les engagements sont évalués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction des conditions d'acquisition des droits, en répartissant de manière linéaire la charge générée lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service restant à effectuer jusqu'au départ en retraite.

Les montants des paiements futurs tiennent compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisation un taux financier en rapport avec la durée prévisible de reversement.

Les écarts actuariels constatés à la clôture d'un exercice sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des participants aux régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- Juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les modifications des prestations des régimes survenant au cours de la période d'acquisition des droits font l'objet d'un étalement sur la durée de vie active résiduelle moyenne des participants au régime.

5.6. Crédit-bail et locations financières

Les contrats de location de longue durée qui s'apparentent à un financement sont traduits dans les comptes consolidés par la comptabilisation d'un actif et d'un passif.

Ces montants sont égaux au début du bail :

- soit à la valeur vénale du bien loué après déduction des subventions et des avantages fiscaux,
- soit, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du contrat.

Le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux se fait en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

Le montant porté dans les charges de chaque période comptable comprend alors à la fois l'amortissement du bien loué et la charge financière.

5.7. Créances et dettes

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les dépréciations nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

5.8. Titres de placement

Les titres de placement figurant à l'actif font l'objet d'une comptabilisation à leur valeur historique d'acquisition. À chaque arrêté, la valeur d'inventaire est comparée à la valeur de marché des titres s'il en existe une. Une dépréciation est constituée en cas de perte de valeur de ces titres.

5.9. Affacturage

Les contrats d'affacturage des créances clients sont enregistrés par la société conformément aux dispositions juridiques de ces contrats. Les créances clients font l'objet d'une cession à la société d'affacturage à leur valeur nominale.

La trésorerie reçue en contrepartie de cette cession est versée sur les comptes bancaires de la société.

Les retenues de garanties prévues contractuellement par les organismes d'affacturage figurent parmi les autres créances.

Les conditions générales du contrat d'affacturage prévoient une garantie contre le risque d'insolvabilité des clients de The Marketingroup au terme duquel l'organisme d'affacturage est « sans recours contre la société ».

5.10. Impôts différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées.

Un impôt différé est comptabilisé :

- Sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- Sur les retraitements et éliminations ayant une incidence sur les réserves. Il est calculé selon la méthode du report variable,

Conformément au règlement n° 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. Les passifs d'impôts différés sont présentés dans une subdivision du poste « provision ». Les actifs d'impôts différés sont présentés dans un compte de régularisation actif du bilan.

5.11. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action est calculé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat après dilution, les instruments financiers dilutifs sont considérés comme émis au début de l'exercice ou à la date de leur émission. Ils ne sont pris en compte dans le calcul de la dilution que lorsque leur prix d'exercice est inférieur à la moyenne des cours de la période considérée.

5.12. Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation ou dont bénéficie l'entreprise pour compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée, constituent des subventions d'exploitation et sont enregistrées en résultat dès qu'elles sont accordées.

Subventions d'investissement

Les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme, constituent des subventions d'investissement. Ces subventions sont comptabilisées dès qu'elles sont accordées et sont rapportées au résultat sur une durée en rapport avec les opérations qu'elles financent.

Les subventions accordées dans le cadre des dispositions du règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission du 24 octobre 2006 concernant les aides à finalité régionale, ont des caractéristiques mixtes, finançant à la fois des immobilisations et des obligations de création d'emploi. Ces aides ont fait l'objet d'un étalement en fonction des créations emplois qu'elles financent.

5.13. Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

Les systèmes d'intéressement des salariés mis en place au sein de l'entreprise supportent pour les options et les actions gratuites attribuées depuis le 16 octobre 2007, une contribution patronale (Code de la sécurité sociale, art. L 137-13) de 14 % de leur valeur lors de l'attribution [ou de 10 % si leur attribution a eu lieu avant le 22 octobre 2010]. Cette contribution est comptabilisée en résultat dès la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options de souscription d'actions étant attribuées de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration ne font l'objet d'aucune comptabilisation.

Les options de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites existantes préalablement acquises par la société, entraînent une charge pour la société lors de la levée des actions par les salariés bénéficiaires. Cette charge est constatée par voie de provision en fonction de la probabilité de remise des titres aux bénéficiaires et étalée sur la période d'acquisition des droits par les salariés

6. Notes sur le bilan

6.1. Écart d'acquisition

En K€	31/12/10			30/06/11
Écart d'acquisition brut	Valeurs brutes en début d'exercice	Ajustement Écart Acquisition	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Manetoo	148			148
Trade Force	801			801
High Touch	1 345			1 345
Broad Interactive	212			212
Strategy Club	428			428
L'Enchanteur N Médias	1 299			1 299
Total	4 233			4 233

En K€	31/12/10			30/06/11
Amortissement écart d'acquisition	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Manetoo	72	3		75
Trade Force	341	20		361
High Touch	571	35		606
Broad Interactive	80	5		85
Strategy Club	155	10		165
L'Enchanteur N Médias	198	33		229
Total	1 415	106		1 521

Écart d'acquisition net	2 818	106		2 712
--------------------------------	--------------	------------	--	--------------

Les écarts d'acquisitions constatés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des filiales font l'objet d'un amortissement sur une durée de 20 ans.

Conformément au règlement CRC 99-02 § 2110, l'écart d'acquisition ainsi que le plan d'amortissement de celui-ci ont été réajustés.

6.2. Immobilisations incorporelles

Le poste « logiciels » comprend essentiellement des logiciels acquis pour la gestion administrative et de la production.

6.2.1 Mouvements de l'exercice

En K€	31/12/10				30/06/11
Immobilisations incorporelles brutes	Valeurs brutes en début d'exercice	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Concession brevet licence	646		64		710
Dont Crédit-Bail et lease back	142				142
Marque	76				76
Immobilisations incorporelles en cours	85				85
Autres immobilisations incorporelles					
Total	807		64		871

Les immobilisations en cours concernent des immobilisations incorporelles pour 85 K€. Les immobilisations incorporelles correspondent aux investissements relatifs au développement d'un site internet de la société FAIREUNVOEU dont la mise en activité est interrompue pour des raisons techniques. Elles font l'objet d'une dépréciation à 100 %.

6.2.2 Amortissements et dépréciations – mouvements de l'exercice

En K€	31/12/10				30/06/11
Amortissements et dépréciations	Début d'exercice	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Concession brevet licence	352		77		429
Dont Crédit-Bail lease back	72		17		89
Marque	76				76
Autres immobilisations incorporelles	85				85
Total	513		77		590

Les 85 K€ de début d'exercice correspondent à la dépréciation à 100% des immobilisations incorporelles encours de la société FAIREUNVOEU.

6.3. Immobilisations corporelles

6.3.1 Mouvements de l'exercice

En K€	31/12/10				30/06/11
Immobilisations corporelles brutes	Valeurs brutes en début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Constructions	13				13
Installations générales, matériels	1 947		23		1 970
Matériels de bureau et informatique/Mobilier	5 364		37	45	5 356
Total	7 324		60	45	7 339

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées des agencements et du matériel des divers centres d'appels et des locaux d'exploitation. Les sorties portent essentiellement sur des mises au rebut.

L'impact du retraitement des crédits baux inclus dans les immobilisations corporelles du tableau ci-dessus se présente de la manière suivante :

En K€	31/12/10				30/06/11
Impact du crédit-bail sur les immobilisations corporelles brutes	Valeurs brutes en début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Crédit-bail	3 884			45	3 839
Total inclus dans le tableau précédent	3 884			45	3 839

6.3.2 Amortissements – mouvements de l'exercice

En K€	31/12/10				30/06/11
Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Constructions	3		1		4
Installations générales, matériel	1 306		114		1 420
Matériels de bureau et info	4 177		221	30	4 368
Dont crédit-bail	3 188		111	30	3 269
Total	5 486		336	30	5 792

6.4. Immobilisations financières

6.4.1 Mouvements de l'exercice

En K€	31/12/10			30/06/11
Immobilisations financières	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Autres immobilisations financières	322	13	8	327
Titres de participations non consolidés - Dépréciation	4			4
Total	326	13	8	331

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts et cautionnements versés à titre de dépôt de garantie aux bailleurs des différents sites d'exploitation, et par le contrat de liquidité.

6.5. Détails des clients et comptes rattachés

En K€		
Créances clients	30/06/11	31/12/10
Clients	5 690	7 686
Clients douteux	178	176
Clients factures à établir	852	176
Provision	(148)	(146)
Clients et comptes rattachés	6 572	7 892

Les clients sont principalement composés de créances clients grands comptes.

6.6. Détail des autres créances

En K€		
Autres créances	30/06/11	31/12/10
Impôts différés	119	171
Subvention à recevoir	1 006	1 086
État IS et TVA	467	587
ÉTAT PRODUIT A RECEVOIR	73	72
Fournisseurs débiteurs	33	33
Divers	13	12
Personnel et organismes		
Sociaux	105	88
Retenue garantie SOFIREC	405	227
RRR à recevoir	227	101
Autres créances	2 448	2 377

Dans le cadre de son installation à Dreux, The Marketingroup a signé quatre conventions de subventions d'un montant de 400 K€ chacune avec l'état (Prime d'aménagement du Territoire), la Région, le Département et l'Agglomération de Dreux. Ces subventions seront payées en fonction d'un calendrier sur trois ans assorti de conditions de créations d'emplois. Au 30 Juin 2011, il reste 1 006 K€ à percevoir.

6.7. Valeurs mobilières de placement. Trésorerie

La gestion de la trésorerie de la société The Marketingroup est faite dans une optique de prudence auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. L'entreprise n'est donc pas exposée aux risques de marché sur le capital placé. Seul le rendement obtenu des excédents de trésorerie placés est exposé au risque de taux.

Dans le cadre d'un moratoire conclu avec l'un de ses clients. The Marketingroup a reçu en règlement de sa créance en 2004 des obligations non cotées, qui ont été comptabilisées à leur valeur nominale (11 K€). Elles sont entièrement dépréciées, compte tenu de l'absence de marché pour ces titres et de l'aléa important subsistant sur le remboursement éventuel à l'échéance. En effet, cette société est actuellement en liquidation.

La société détient 21 853 actions dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur de 35 K€ au 30 Juin 2011.

Les liquidités se présentent ainsi :

En K€

Liquidités	30/06/11	Valeur de marché	31/12/10
Actions propres liquides	35	63	38
Dépréciation			
Total des actions propres liquides	35	63	38
OPCVM	2 710	2 714	3 750
Obligations	11		11
Contrat de liquidité			
Total VMP et autres	2 721	2 714	3 761
- Dépréciation	(11)		(11)
VMP et autres net	2 710	2 714	3 750
Comptes à vue	2 937	2 937	2 639
Comptes à terme	750	750	800
Int à recevoir	10	10	3
Total disponibilité	3 697	3 697	3 442
Total Trésorerie en valeur brute	6 453	6 474	7 241

La société The Marketingroup a conclu 3 conventions de comptes à terme sur une période de fin 2009 au 30 juin 2011, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Établissement	Montant en K€	Date	Durée	Taux
HSBC	300	21/12/2009	3 ans	Progressif de 1,50%-3,5%
SG	100	11/09/2010	3 ans	Progressif de 1,10%-3,0%
SG	150	14/02/2011	3 ans	Progressif de 1,30%-4%
TOTAL	550			

La société Phone Méditerranée a conclu une convention de compte à terme à compter de fin 2009, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Établissement	Montant en K€	Date	Durée	Taux
SG	200	09/12/2009	3 ans	Progressif de 1,25%- 3%

Les mouvements du contrat de liquidité au cours du premier semestre 2011 sont les suivants :

En euros	Liquidités	Nombre de titres	CUMP	Valeur des titres
Solde au 31/12/2010	29 970	23 463	1.606	37 695
Achats	(3 568)	1 340	2.663	3 569
Ventes	6 695	(2 950)	2.269	(6 695)
Frais bancaires	(317)			
Solde au 30/06/11	32 780	21 853	1,582	34 569

Le compte liquidités correspondant aux opérations sur actions propres figure en immobilisations financières pour 33 K€.

6.8. Comptes de régularisation

6.8.1. Détail des charges et produits constatés d'avance

En K€	30/06/11	31/12/10
Charges constatées d'avance d'exploitation	549	510
Charges constatées d'avance exploitation liées aux IFC	42	44
Charges constatées d'avance financière liées aux IFC	24	25
Total des charges constatées d'avance	615	579
Produits constatés d'avance d'exploitation	263	787
Prod constatés d'avance d'exploitation liés aux IFC	89	92
Produits constatés d'avance exceptionnels	1 121	1 207
Total des Produits constatés d'avance	1 473	2 086

Les charges constatées d'avances d'exploitation liées aux IFC, correspondent à l'étalement sur 15 ans de l'impact de la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 relative au financement de la sécurité sociale, sur les engagements de retraite au 31 décembre 2006.

Les charges constatées d'avances financières correspondent à l'étalement sur 15 ans de l'impact du changement de taux entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 sur l'actualisation des engagements de retraite.

Les produits constatés d'avance exceptionnels correspondent aux subventions d'investissements comptabilisées dans les comptes sociaux de The Marketingroup en capitaux propres et reclassés en produits constatés d'avances dans les comptes consolidés comme recommandé par l'AMF (Bull.COB n°361, oct 2001, p 14 s).

Les subventions constatées en produit exceptionnel représentent le pro rata d'emplois créés sur notre site de Dreux en termes de CDI ETP en moyenne pondérée sur la période, soit l'équivalent pour 132.33 personnes au 30 Juin 2011 par rapport à un objectif de 250 ou 350 CDI ETP, et des conventions de subventions signées pour un montant total de 1 600 K€. Au 30 juin 2011, il reste 1 121 K€ en produits constatés d'avances.

Le montant des subventions est comptabilisé en créances d'état pour 1 006 K€, la quote-part comptabilisée en produits exceptionnels au 30 juin 2011 s'élève à 86 K€.

Les produits constatés d'avances d'exploitation liés aux IFC, correspondent à l'étalement de l'impact du changement des paramètres pour le calcul des IFC au 1^{er} janvier 2010. Ils ont été comptabilisés pour 98 K€ en 2010, moins 6 K€ d'étalement pour 2010. Le solde s'élève à 89 K€ au 30 juin 2011 après étalement de 3 K€.

6.8.2. Détail des charges et produits à recevoir et des charges à payer inclus dans les postes du bilan

En K€	30/06/11	31/12/10
Produits à recevoir	1 162	348
Clients - Factures à établir	852	176
Autres créances	227	100
Banque produits à recevoir	10	
État	73	72
Charges à payer	3 747	4 429
Fournisseur factures et immos non parvenues	522	1 054
Dettes sociales à payer	2 980	3 085
État - Charges à payer	165	237
Clients	74	488
Agios courus / Intérêts courus	6	5

6.8.1.1 Échéance des créances et des dettes

En K€	30/06/11	À moins de 1 an	A plus de 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Créances	10 185	9 688	461	36
Actifs immobilisés	327	38	289	
Autres immobilisations financières	327	38	289	
Actifs circulants	9 858	9 650	179	29
Clients et comptes rattachés	6 720	6 572	148	
Avances et acomptes versés	75	75		
Autres créances	2 448	2 448		
Charges constatées d'avance	615	555	31	29
Dettes	10 518	10 436	33	49
Avances et acomptes				
Fournisseurs	1 602	1 602		
Dettes fiscales et sociales	7 339	7 339		
Fournisseurs immobilisations	2	2		
Autres dettes	102	102		
Produit constaté d'avance	1 473	1 391	33	49

6.9. Capitaux propres

En milliers d'euros	Note	Capital	Réserves	Réserves conso- lidées	Réserves régle- mentées	Intérêts mino- ritaires	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2008		799	5 473	1 791	13		(43)	8 033
Affectation du résultat				(43)			43	0
Augmentation de capital								0
Réserve indisponible	(1)		13		(13)			0
Résultat consolidé							(202)	(202)
Intérêts minoritaires	(2)					(39)		(39)
Au 31 décembre 2009		799	5 486	1 748		(39)	(202)	7 792
Affectation du résultat				(202)			202	0
Augmentation de capital								0
Réserve indisponible								0
Résultat consolidé							1 165	1 165
Intérêts minoritaires	(2)					39		39
Au 31 décembre 2010		799	5 486	1 546		0	1 165	8 997
Affectation du résultat				1 165			(1 165)	
Réduction de capital	(3)	(105)	(1 161)					(1 266)
Réserve indisponible								
Résultat consolidé							561	561
Intérêts minoritaires	(2)						(2)	(2)
Au 30 juin 2011		694	4 325	2 711			559	8 289

(1) La réserve indisponible constituée en 2008 concernant une augmentation de capital à venir de 12 500 € pour faire face à l'émission de 50 000 actions gratuites a été transférée au poste de prime d'émission suite au départ des salariés concernés.

(2) Comme exposé au 4.2.2, les pertes revenant aux intérêts minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires. L'impact sur le résultat consolidé par du groupe est de -39 K€ pour le 31 décembre 2009 (les minoritaires ne finançant pas leur quote-part de pertes, elle a été imputée au groupe en 2010 dans les comptes consolidés), et -3 K€ pour le 31 décembre 2010. Au 30 juin 2011 la perte sur intérêts minoritaires imputée au groupe est de -2 K€.

(3) Réduction de capital suite à AGE du 18 février 2011 : rachat de ses propres actions pour 1 266 K€ suivi par l'annulation de 422 175 actions de 0.25 € de valeur nominale, soit 105 K€, et imputation de 1 161 K€ sur la prime d'émission.

6.9.1. Valeurs mobilières composant le capital social

Les valeurs mobilières composant le capital social de la société The Marketingroup se présentent de la façon suivante au 30 Juin 2011 :

	Actions ordinaires	Actions de préférence
Nombre de titres au début de l'exercice	3 197 454	Néant
Titres créés au cours de l'exercice		
Titres remboursés au cours de l'exercice	(422 175)	
Titres remembrés au cours de l'exercice		
Nombre de titres en fin d'exercice	2 775 279	
Valeur nominale (en Euros)	0,25	
Montant du capital en Euros	693 819	

6.9.1.1. Capital potentiel

Options de Souscription d'Actions

	Plan N°1	Plan N°2	Total
Nombre de bons	49 250	5 799	70 464
Nombre Initial de bons accordés	49 250	5 799	70 464
Nombre d'actions émises sur exercice des bons	0	0	
Nombre potentiel d'actions encore exerçables	25 700	5 799	31 499
Nombre potentiel d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	0		
Prix de souscription d'une action	6,25 €	7,76 €	
Début de la période d'exercice	17 décembre 2006	13 mai 2008	
Fin de la période d'exercice			
Date de l'assemblée	28 novembre 2001	28 novembre 2001	
Date du Conseil d'administration	17 décembre 2001	13 mai 2003	

6.9.1.2. Rachat d'actions – Actions propres

Autorisation pour consentir des attributions gratuites d'actions ordinaires (Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2008).

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et pour une durée de 25 mois à procéder à des attributions gratuites d'actions gratuites existantes.

Les bénéficiaires de cette attribution gratuite d'actions à émettre peuvent être les membres du personnel salarié, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués de la société ou des sociétés liées dans les conditions visées aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Le nombre total des actions de la société attribuées gratuitement ne pouvait être supérieur à trois pour cent [3 %] du capital social.

Autorisation pour consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2008)

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration, et pour une durée de 25 mois, à consentir au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre à titre d'augmentations de capital de la société ou à l'achat d'actions existantes dans la limite de trois pour cent [3 %] du capital social.

Les 40 000 actions résiduelles restantes ont été attribuées par le conseil du 12 décembre 2008 dans le cadre du nouveau plan approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2008.

Autorisation pour consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2008)

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration, et pour une durée de 25 mois, à consentir au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre à titre d'augmentations de capital de la société ou à l'achat d'actions existantes dans la limite de trois pour cent [3 %] du capital social.

Les 40 000 actions restantes ont bien été attribuées par le conseil du 12 décembre 2008 dans le cadre du nouveau plan approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2008.

Autorisation en vue d'acquérir des actions suite à la mise en place du contrat de liquidité

L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011 a autorisé pour une durée de dix-huit [18] mois le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un prix maximum d'achat ne pouvant excéder trois (3) euros par action.

Autorisation pour consentir des attributions gratuites d'actions ordinaires (Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2011).

L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011 a délégué sa compétence au conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider de l'attribution d'actions gratuites, dans la limite d'un plafond global de 10 % du capital de la société.

Le conseil du 6 juillet 2011 a procédé à l'attribution de deux cent mille (200 000) actions gratuites nouvelles à émettre.

Cette attribution donnera lieu au terme de la période d'acquisition de deux ans à une augmentation de capital qui sera décidée par le conseil par une résolution particulière en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale, d'un montant de cinquante mille (50 000) euros par l'émission de deux cent mille (200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,25 euros qui interviendra par incorporation de primes d'émission conformément à l'article L. 225-129-2, alinéa 3 du Code de commerce.

En prévision de cette augmentation de capital il y a lieu d'affecter à un compte spécial « Réserves indisponibles » la somme de cinquante mille (50 000) euros prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » en garantie de la libération des actions qui seront souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital.

6.10. Résultat net par actions

	30/06/11	31/12/10
Nombre d'action à la fin de l'exercice	2 775 279	3 197 454
Nombre moyen d'action	3 034 182	3 197 454
Nombre d'action après dilution	2 775 279	3 197 454
Avant dilution		
Résultat courant par action	0,33	0,53
Résultat net par action	0,18	0,36
Après dilution		
Résultat courant par action	0,36	0,53
Résultat net par action	0,20	0,36

Les instruments potentiellement dilutifs émis au 30 Juin 2011 sont actuellement *out of the money* et n'ont pas de ce fait été pris en compte dans le calcul de dilution potentielle.

6.11. Provisions

En K€	31/12/10				30/06/11
Provision	À nouveau	Étalement IFC 2010	Dotation	Reprise	Solde
Provision pour risques	117		125	72	170
Litige prud'homal	238		50	90	198
Provision pour retraites (a)	260		19		279
Passifs d'impôts différés					
Total	615		194	162	648

- (a) La réforme portant sur les retraites de novembre 2010, ainsi que la modification des paramètres de calcul des IFC (adaptés à la réalité, dans l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié) ont impacté de manière positive la provision de retraite pour 98 K€ au 1^{er} janvier 2010. Cet impact a été étalé sur 15 ans. Au 30 juin 2011, il reste 89 K€ à étaler. Le montant de l'impôt différé sur l'étalement s'élève à 30 K€, soit un montant net de 59 K€.

Une provision pour risque sur le contrôle URSSAF sur la société The Marketinggroup (débuté en février 2011) a été constituée à hauteur de 46 K€.

En K€			
Provision	Montants Utilisés	Montants non utilisés	Total
Provision pour risques		72	72
Litige prud'homal	40	49	90
Provision pour retraites			
Total	40	121	162

6.11.1 Provision pour indemnités de départ à la retraite.

Hypothèses actuarielles utilisées par le groupe pour le calcul des indemnités de départ en retraite des salariés à leur l'initiative :

Années	30/06/11	31/12/2010
Age de départ à la retraite	65 ans pour la catégorie cadres 62 ans pour la catégorie non cadres	65 ans pour la catégorie cadres 62 ans pour la catégorie non cadres
Taux de turn-over pour THE MARKETINGGROUP, PHONE MARKETING LYON, et PHONE MARKETING MARSEILLE	Pour la catégorie non cadres : - 8% jusqu'à 55 ans, - 4% entre 56 et 60 ans, - 0% après 60 ans. Pour la catégorie cadres : - 4 % jusqu'à 55 ans, - 2% entre 56 et 60 ans, - 0% après 60 ans	Pour la catégorie non cadres : - 8% jusqu'à 55 ans, - 4% entre 56 et 60 ans, - 0% après 60 ans. Pour la catégorie cadres : - 4 % jusqu'à 55 ans, - 2% entre 56 et 60 ans, 0% après 60 ans
Taux de turn-over pour L'ENCHANTEUR	Pour les catégories cadres et non cadres : - 10% jusqu'à 55 ans, - 4% entre 56 et 60 ans, - 0% après 60 ans.	Pour les catégories cadres et non cadres : - 10% jusqu'à 55 ans, - 4% entre 56 et 60 ans, - 0% après 60 ans.
Hypothèses d'évolution des salaires	- 2 % pour les catégories de cadres et non cadres	- 2 % pour les catégories de cadres et non cadres
Taux d'actualisation financière	3,42%	3,32%
Cotisations sociales	50 % pour la catégorie cadres, 32 % pour la catégorie non cadres	50 % pour la catégorie cadres, 32 % pour la catégorie non cadres

Ventilation de la provision pour indemnité de départ à la retraite par composants :

En K€	30/06/11	31/12/10
Solde à l'ouverture	260	315
Dotation Indemnité de fin de carrière (IFC)	19	46
Reprise dotation IFC		(3)
Modification de paramètres 2010 étalée		(98)
Total provision au bilan	279	260

Impact de la Loi N° 2007-1786 du 19 décembre 2007 relative au financement de la sécurité sociale sur les IFC du 31 décembre 2006 étalée sur 15 ans (60 K€ à l'origine).

En K€	30/06/11	31/12/10
Solde à l'ouverture	44	48
Dotation annuelle	(2)	(4)
Total en charges constatées d'avance	42	44

Impact financier lié à la variation du taux d'actualisation entre 2007 et 2008 étalé sur 15 ans (31 K€ à l'origine)

En K€	30/06/11	31/12/10
Solde à l'ouverture	25	27
Dotation financière liée à la variation de taux (impact ouverture exercice) étalée	(1)	(2)
Total en charges constatées d'avance financière	24	25

Impact lié à la réforme des retraites et aux changements des paramètres actuariels au 1^{er} janvier 2010 : 98 K€, étalé sur 15 ans.

En K€	30/06/11	31/12/10
Solde à l'ouverture	(92)	0
Étalement des changements de paramètres 2010		(98)
Reprise annuelle	3	6
Total en produits constatés d'avance	(89)	(92)

6.12. Note sur les passifs éventuels

Dans le cadre des subventions d'un montant maximal de 1 600 K€, octroyées à la société pour l'implantation sur le site de Dreux, la société a pris des engagements de création et de maintien de 350 emplois pour 5 ans. Le non-respect de ces engagements pourrait conduire la société à rembourser tout ou partie des aides perçues. [Cf. note 7.4]

6.13. Tableau des emprunts et dettes financières

6.13.1 Détail des emprunts et découverts bancaires

En K€	31/12/10					30/06/11
Emprunts	À nouveau	Variation de périmètre	Nouveaux emprunts	Agios bancaires	Remboursement	Solde
Emprunts	383		800		150	1 033
Retraitement du crédit-bail	685				156	529
Agios/int courus	6					6
TOTAL	1 074		800		306	1 568

Deux nouveaux emprunts de 400 K€ chacun ont été souscrits par The Marketinggroup et sa filiale Phone Marketing Méditerranée, d'une durée de 60 mois pour la mère et de 48 mois pour la filiale.

L'endettement du groupe est souscrit uniquement en Euros.

6.13.2. Ventilation de la dette par échéance

En K€				
Emprunts et dettes	30/06/11	À moins d'un an	A plus d'un an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts	1 033	313	720	
Retraitement du crédit-bail	529	316	213	
Agios et Intérêts à payer	6	6		
Total	1 568	635	933	

6.14. Détail des comptes fournisseurs et rattachés

En K€	30/06/11	31/12/10
Fournisseurs	1 072	1 500
Factures non parvenues	530	1 047
Dettes fournisseurs	1 602	2 547

6.15. Détail des dettes fiscales et sociales

En K€	30/06/11	31/12/10
TVA + IS	2 730	3 272
État charges à payer	165	238
Organismes sociaux	2 372	2 621
Personnel	2 072	2 070
Dettes fiscales et sociales	7 339	8 301

6.16. Détail du poste autres dettes

En K€	30/06/11	31/12/10
Clients créditeurs	9	6
Autres dettes	14	2
RRR et avoirs à accorder	74	48
SOFIREC	5	3
Autres dettes	102	59

7. Notes sur le compte de résultat

7.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

En K€

Chiffre d'affaires	30/06/11	30/06/10	31/12/10
France	19 938	18 847	36 753
Étranger	88	15	15
Total	20 026	18 862	36 768

En K€

Chiffre d'affaires	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Activité Centre d'appels	17 360	16 000	31 079
Marketing communication	2 666	2 862	5 689
Total	20 026	18 862	36 768

7.2. Principaux postes des autres charges externes

En K€

Achats et charges externes	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Loyers et charges	1 001	895	1 894
Achats d'études	1 332	1 422	2 958
Sous-traitance	2	33	82
Maintenance et entretien	301	284	587
Honoraires	282	200	404
Publicité	61	107	136
Télécommunication	715	672	1 348
Affranchissement	89	143	270
Frais de mission réception	136	106	224
Cotisations	17	18	41
Frais de recrutement	56	41	90
Fournitures diverses	163	203	377
Autres	76	103	181
Total	4 231	4 227	8 592

Les loyers et charges locatives sont en augmentation sensible à la suite de l'ouverture du nouveau centre de Dreux, pour lequel The Marketinggroup a payé un semestre de loyer après la franchise de loyer de 12 mois de juin 2009 à juin 2010 et les charges locatives annuelles. Aucune charge de loyer n'avait été constatée pour les locaux de Dreux en 2009.

Forte hausse des coûts de télécommunication à mettre en regard de la progression du chiffre d'affaires et l'expansion du site de Dreux, notamment sur des appels sortants.

7.3. Principaux postes du résultat financier

En K€

Résultat financier	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Produits financiers	18	13	28
Charges financières	70	91	125
Intérêts des emprunts et des découverts	17	12	21
Intérêts sur affacturage	37	29	58
Retraitement du crédit-bail	15	22	43
Étalement Dot fi liée impact taux IFC			
Dot prov financière étalement taux IFC	1	1	2
Autres		26	1
Résultat financier	(52)	(78)	(97)

Les produits financiers correspondent à des plus-values sur cessions de VMP, et à des reprises sur provisions.

7.4. Principaux postes du résultat exceptionnel

En K€

Résultat exceptionnel	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Produits exceptionnels	93	387	916
Autres produits exceptionnels	88	129	374
Reprise de provision		142	373
Profit sur exercices antérieurs	7	116	164
Produits exceptionnels op gestion			5
Charges exceptionnelles	71	248	620
Litiges sociaux exceptionnels		52	
Pénalités	1	9	10
Autres charges exception		20	368
Charges sur exercices antérieurs	8	16	43
Valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut ou cédées	16		1
Dotation provision	46	129	165
Autres charges		22	33
Résultat exceptionnel	22	139	296

Les subventions constatées en produits exceptionnels représentent le prorata d'emplois créés sur le site de Dreux en termes de CDI ETP en moyenne pondérée sur la période, soit l'équivalent de 132.33 personnes au 30 Juin 2011 par rapport à un objectif de 250 ou 350 CDI ETP et des conventions de subventions signées pour un montant total de 1 685 K€. Au 30 juin 2011, il a été pris en résultat 86 K€.

Les critères d'octroi et de maintien des subventions retenus par chaque organisme attributeur sont les suivants :

Contractants	Montant en K€	Date début	Date fin	Date maintien	Emploi CDI ETP	Invest en K€	Autres engagements	Remboursements éventuels
SOFRED/VIVENDI	85	06/03/2009	06/03/2012	06/03/2013	250			Pro rata emplois
PAT (ETAT)	400	01/06/2009	31/05/2012	31/05/2017	350	1 700		Pro rata emplois
CAP EMPLOI CENTRE (Région)	400	01/06/2009	31/05/2012	31/05/2017	350	1 900	Label diversité AFNOR	Pro rata emplois
DEPARTEMENT	400	01/06/2009	31/05/2012	31/05/2017	350	1 700		Pro rata emplois
DREUX AGGLOM	400	01/06/2009	31/05/2012	31/05/2017	350	1 700		Pro rata emplois
TOTAL	1 885							

7.5. Ventilation de la charge de l'impôt entre impôt courant et impôt différé

En K€	Impôts différés	The Marketinggroup	Phone Méditerranée	Phone Rhône Alpes	Enchanteur
30 Juin 2011					
ACTIF	209	82	57	47	23
ORGANIC. participation. ...	82	14	39	27	2
Provision retraite	109	58	12	20	21
Provisions pour risques	8	8			
Lease back	10	4	6		
PASSIF	90	65	23	2	
Amortisss. dérogatoire	11	11			
IFC CCA financier 2008	8	5	1	2	
Retraitem. prov interne	33	33			
Retraitem. du crédit-bail	38	16	22		
Solde net actif	119	17	34	45	23
Solde net passif					

Au 30 juin 2011, le taux de l'impôt retenu pour le calcul de l'impôt s'élève à 33,33%.

7.6. Rapprochement entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt totale comptabilisée

En K€	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Impôt exigible	299	349	678
Impôt différé	51	(31)	(96)
Charge d'impôt consolidée	350	318	582
Résultat avant impôt	1 015	1220	1997
Déficit fiscal non activé	5	(4)	7
Sous total	1 020	1 216	2 004
Impôt théorique	340	408	668
Différences permanentes	10	16	21
Utilisation de déficit non activé		(104)	(105)
Crédit impôt			(2)
Charge nette d'impôt	350	318	582

Le taux d'impôt théorique utilisé pour le rapprochement est de 33,33 % au 30 juin 2011.

8. Autres informations

8.1. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées au 30 juin 2011 aux membres des organes de direction des sociétés consolidées à raison de leurs fonctions s'élève à 309 223 €. Les dirigeants ne bénéficient pas d'avantages particuliers.

Catégories <i>En milliers euros</i>	Personnes concernées	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Organes d'administration	Administrateurs, y compris PCA	302	247	480
Organes de direction	PDG, directeurs généraux délégués	302	247	480
	Indemnité de fin fonction			
	Retraites			
	Mutuelles et prévoyance	2		4
	Païement en actions			25
Total		304	247	509

Il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice des dirigeants qu'il s'agisse d'avantages postérieurs à la cessation de leurs fonctions ou d'engagements à raison du changement ou cessation de leurs fonctions. La société a versé 5 100 € de jetons de présence au 30 juin 2011, uniquement aux administrateurs non-salariés.

8.2. Garanties et sûretés réelles

Le tableau relatif aux engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante est le suivant :

En milliers d'euros	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Créances factorisées	4 579	3 242	3434
Sûretés réelles	70	70	70
- Nantissement du Fonds de Commerce	870	70	70
Avals, cautions et garanties données	90	90	90
Autres engagement donnés			

8.2.1 Créances factorisées

Les créances factorisées sont représentatives des créances cédées à la société d'affacturage et dont le règlement n'est pas intervenu à la date de clôture.

8.2.2. Nantissement sur fonds de commerce

Postes du bilan nantis En milliers d'euros	Valeur d'Origine	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant nantis	Dette restant au bilan
Emprunt SG	70	22/10/2007	22/10/2010	70	
Emprunt SG	400	27/01/2011	27/01/2016	400	375
Emprunt HSBC	400	15/02/2011	15/02/2015	400	369
TOTAL				870	744

En garantie de l'emprunt Société Générale de 70 K€ souscrit le 22 octobre 2007 par la société The Marketinggroup afin de financer des travaux de rénovation, il a été affecté un nantissement sur le fonds de commerce de cette société. Au 31 Décembre 2010, l'emprunt est totalement remboursé.

En garantie de l'emprunt Société Générale de 400 K€ souscrit le 27 janvier 2011 par la société The Marketinggroup, il a été affecté un nantissement sur le fonds de commerce de cette société.

En garantie de l'emprunt HSBC de 400 K€ souscrit le 15 février 2011 par la société Phone Marketing Méditerranée, il a été affecté un nantissement sur le fonds de commerce de cette société.

8.2.3. Cautions

La société The Marketinggroup s'est constituée caution solidaire en août 2007 en faveur de la banque « HSBC de Baecque Beau » pour sa filiale Phone Marketing Méditerranée, qui a bénéficié d'un prêt de 90 K€ destiné au financement de travaux d'extension de locaux.

8.3. Informations sur les SCI patrimoniales

La SCI BORELY est propriétaire des locaux de l'agence de PHONE MARKETING MEDITERRANEE. Cette SCI est détenue à 100 % par le dirigeant de The Marketinggroup. Conformément aux dispositions du bail, le loyer annuel s'élève à 28 K€.

La SCI VICTOR HUGO est propriétaire du quatrième étage du 113 Rue Victor Hugo à Levallois Perret, adresse du siège social de The Marketinggroup. Cette SCI est détenue à 100 % par le dirigeant de The Marketinggroup. Conformément aux dispositions du bail, le loyer annuel s'élève à 74 K€, dont 7 places de parking.

Ces deux opérations ont été conclues aux conditions normales de marché.

8.4. Exposition aux risques de change, de taux et de marché

Le groupe opérant exclusivement dans la zone « Euro » n'est pas exposé au risque de change. L'exposition au risque de taux est limitée à la gestion de la trésorerie et à l'endettement à long terme affecté au financement des actifs d'exploitation.

Le groupe n'utilise pas de produits dérivés dans la gestion de sa trésorerie.

8.5. Effectifs

	30/06/11	30/06/10	31/12/10
C.D.I	688	645	652
Cadres/AM	122	114	114
Employés	566	531	538
C.D.D.	215	122	181
Cadres/AM		1	4
Téléopérateurs	215	121	177
TOTAL	903	767	833

L'unité de valeur retenue pour le calcul des effectifs est l'effectif équivalent temps plein.

Le nombre de contrats a fortement augmenté en 2011, suite à l'expansion du site de Dreux, ouvert en 2010 et l'arrivée de nouveaux contrats clients.

8.6. Droit Individuel à la formation

Aucun accord particulier n'a été entériné au niveau des sociétés de groupe.

L'accord de la branche professionnelle fixe à 21 heures par an le droit individuel à la formation pour les salariés titulaires d'un contrat de travail indéterminé à temps plein et prorata temporis pour les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel, sauf si cette durée est au moins égale à 80 %. Dans ce cas, les salariés bénéficient du même droit individuel à la formation qu'un salarié à temps plein.

707 salariés en CDI, et 36 salariés en CDD remplissent les conditions d'ancienneté au 30 juin 2011 et pourront demander leur DIF. Les heures de formation acquises par ces salariés au 30 juin 2011 s'élèvent à 35 205 heures.

8.7. Honoraires Commissaires aux comptes

En K€ 30/06/11	Diagnostic & Investissement						Fidorg Audit					
	Montant HT			%			Montant HT			%		
	30 juin 2011	30 juin 2010	31 déc. 2010	30 juin 2011	30 juin 2010	31 déc. 2010	30 juin 2011	30 juin 2010	31 déc. 2010	30 juin 2011	30 juin 2010	31 déc. 2010
Exercices 2011/2010												
Audit												
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
THE MARKETINGROUP SAS	14	14	28	40%	52%	40%	23	22	46	81%	70%	81%
Filiales	15	13	29	51%	48%	51%	6	6	11	19%	21%	19%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Sous total	29	27	57	100%	100%	100%	29	28	57	100%	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement.												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	29	27	57	100%	100%	100%	29	28	57	100%	100%	100%

9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers clos au 30 juin 2011

Au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société THE MARKETINGROUP SA et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de la société THE MARKETINGROUP SA relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels consolidés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Paris, le 24 octobre 2011

Diagnostic et Investissement
Yann MARCHAND
Commissaire aux Comptes

Fidorg Audit
Eric BATTEUR
Commissaire aux Comptes

3. PRESENTATION SUCCINTE DES STATUTS

3.1. Dénomination sociale – Noms Commerciaux (article 3 des statuts)

THE MARKETINGROUP

La société a pour nom commercial : PHONE MARKETING, MANETOO et BROADINTERACTIVE.

3.2. Registre du Commerce et des sociétés

THE MARKETINGROUP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 353 944 093.

3.3. Siège social (article 4 des statuts)

113, rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

3.4. Forme juridique (article 1 des statuts)

Société anonyme à Conseil d'Administration

3.5. Durée - Exercice social (article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les présents statuts.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

3.6. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le concours, l'aide, le conseil, l'assistance et la prestation de services dans les domaines du marketing ;
- l'étude, l'élaboration et la réalisation de stratégies marketing et de programmes relationnels ;
- la mise en place et la gestion de centres de contacts interactifs multimédias permettant de traiter toutes les prestations de télémarketing et de télé services ;
- l'étude, la conception, l'adaptation et la gestion de systèmes d'information, de bases de données et de technologies dédiées au marketing relationnel et opérationnel ;
- l'étude, la réalisation, la promotion, la commercialisation et l'exploitation de tous services et produits dans les domaines du marketing ;
- l'étude, la recherche, le dépôt, la cession et l'exploitation sous toutes ses formes de tous brevets, logiciels, modèles, dessins et marques relatifs à l'activité de l'entreprise

et plus généralement, toutes opérations dans les affaires de même nature, notamment par voie d'apports, de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association ainsi que toutes autres opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement et l'extension.

4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de la première nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société
Marc GLADYSZ	29/06/2000	31/05/2006	31/05/2012	Président Directeur Général / Administrateur	Président de l'Enchanteur, de Phone Marketing Rhône- Alpes et de Phone Marketing Méditerranée
Karim BERNOUSSI	23/01/2012	n.a.	31/05/2012	Administrateur	PDG d'Intelcia Group, de TWW, d'Euroc@ll et d'Inovendys Président d'Intelcia France
Bernard LE KIEM	31/05/2006	n.a.	31/05/2012	Administrateur	
Didier BRIET	31/05/2006	n.a.	31/05/2012	Administrateur	
Pierre JABOULEY	31/05/2006	n.a.	31/05/2012	Administrateur	
Arnaud DASSIER	03/06/2010	n.a.	31/05/2012	Administrateur	Gérant de la société Oghmios

Par une décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2012, Monsieur Karim Bernoussi a été nommé administrateur en remplacement Madame Emilie Levy qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société. Cette décision fera l'objet d'une ratification à la plus prochaine assemblée générale de la Société.

La composition du conseil d'administration sera modifiée postérieurement au règlement-livraison de l'Offre afin de refléter le nouvel actionnariat.

Le Président d'Intelcia France et d'Intelcia Group, Karim BERNOUSSI, prendra la direction de The Marketinggroup.

5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 1^{er} février 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le Rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2010, et qui sera diffusé le 02/02/2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par INTEL CIA FRANCE et visant les actions THE MARKETINGGROUP.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, 1^{er} février 2012

Pour THE MARKETINGGROUP

Marc GLADYSZ

Président Directeur Général

de la Société THE MARKETINGGROUP